COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

81

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 décembre 2007 à 19 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	*MM FABACHER*	*- BRACONNIER*	*- MORI*
LAMPERTSLOCH :	*MM STURM*	*- APPRILL*	*- URBANY*
		- MME LEMBERGER (suppléante)	
LOBSANN :	*MM KREISS*	*- MME CHALOPPE*	
MERKWILLER-P. :	*MM SCHIELLEIN*	*- GUILHEM*	*- WEISBECKER*
		- SCHNEIDER (suppléant)	
PREUSCHDORF:	*M- BASTIAN*		

Personnels *: Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, et Frédérique WEBER, excusée.*

Invités : *MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.*

Membres excusés *: MM WALTER, KENNEL, TROG et MME FISCHER*

Invités excusés : *MM KLEINPETER, VONAU.*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE WISSEMBOURG
le 02 JAN. 2008

4) Zone d'activité – Willenbach.

Vu la délibération du 27 septembre 2007, décidant de se faire assister par le SDAU en tant que Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de la zone d'activité du Willenbach.

Dans le cadre d'extension de la Zone d'activités du Willenbach, le service départemental d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) a pour mission : (contrat d'assistance, ci-joint)

- l'élaboration du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle nécessaire à son financement, conformément aux exigences du Code des Marchés Publics et de la loi MOP.
- une assistance administrative et technique en vue de la mise en place de l'ensemble des acteurs appelés à contribuer à la réalisation de l'opération ainsi qu'un suivi de l'exécution de leurs prestations.

La mission du SDAU comporte :

- une tranche ferme, au prix de **8.977,50 € HT** et
- une tranche conditionnelle, au prix de **1.470,00 € HT**.

L'affermissement de la tranche conditionnelle devra, le cas échéant, faire l'objet d'un ordre de service en temps utile.

L'accès à cette Z.A. et de l'unsine I.S.R.I. nécessite au préalable et d'urgence des travaux d'aménagement de la rue Willenbach, ces travaux ne rentrent pas dans le projet de la zone d'aménagement.

Pour connaître, de l'entreprise I.S.R.I. leur besoin d'extension et d'aménagement futur, une rencontre est nécessaire avec le Direction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 décembre 2007
Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE WISSEMBOURG
le 02 JAN. 2008

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PECHELBRONN